Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025



ID: 019-211911300-20250321-DCM2025013-DE

Commune de LIGINIAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2025 à 18h00 selon convocation en date du 14 mars 2025.

Président : M BIVERT Frédéric.

<u>Présents</u>: M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIÈRE.

Absents excusés :

Mme BRAULT (a donné procuration à Madame MINARD)

M SIRIEIX M MICHOUX

Secrétaires de séance : Mrs VERNIENGEAL et TRONCHE

<u>Délibération N°2025-013</u>: Avis sur le projet de diversification d'activité par la création d'un élevage porcin implanté sur le territoire de la commune de LIGINIAC

Par arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2025, une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le dossier de demande d'enregistrement présenté par monsieur Jérôme SIRIEIX relatif à la diversification de son activité par la création d'un élevage de porcs implanté sur le territoire de la commune de Liginiac a été ouverte du 17 février au 17 mars 2025.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le conseil municipal de Liginiac est appelé à donner son avis sur la demande d'enregistrement déposée le 9 août 2024 et complétée le 30 décembre 2024 par Monsieur Jérôme SIRIEIX, en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'une activité d'élevage implantée sur le territoire de la commune de Liginiac.

Après en avoir délibéré, Les membres de l'Assemblée :

- Emettent un avis **DEFAVORABLE** sur la demande d'enregistrement déposée par Monsieur Jérôme SIRIEIX, en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'une activité d'élevage implantée sur le territoire de la commune de Liginiac.
- Demandent à Monsieur le Maire de bien vouloir en informer le Préfet.

Membres 12
Présents 9
Représentés 1
Votants 10
Pour 7
Contre 2
Abstention 1

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 21 mars 2025.

Au registre sont les signatures

